

DIRECTION  
de la Réglementation

VESOUL, le

29 JUIN 1987

3<sup>e</sup> Bureau  
EJ/ND  
Poste 3671

29 JUIN 1987

Arrêté 1D/3B/I/87 n° 1356 du  
donnant acte à la S.A. Sablières Georges CACHOT  
de sa déclaration de fin de travaux d'exploitation partielle  
d'une carrière à MERSUAY, BREUREY-LES-FAVERNEY et FAVERNEY

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE,

- VU le code minier et notamment son article 106 ;
  - VU le décret n° 79-1108 du 20 décembre 1979 relatif aux autorisations de mise en exploitation des carrières, à leur renouvellement, à leur retrait et aux renonciations à celles-ci et notamment son article 36 ;
  - VU l'arrêté préfectoral n° 3688 du 17 novembre 1977 portant autorisation d'exploitation d'une carrière à BREUREY-LES-FAVERNEY, MERSUAY et FAVERNEY pour une durée de 30 ans ;
  - VU la déclaration d'abandon partiel de travaux en date du 02 décembre 1986 présentée par la S.A. CACHOT pour la carrière ayant fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° 3688 précité ;
  - VU l'avis du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt en date du 03 mars 1987 ;
  - VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, chef du service départemental d'architecture, en date du 21 janvier 1987 ;
  - VU l'avis du Directeur Départemental de l'Equipement en date du 09 février 1987 ;
  - VU l'avis du Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement de Franche-Comté en date du 09 janvier 1987 ;
  - VU l'avis du conseil municipal de MERSUAY réuni en sa séance du 23 janvier 1987 ;
  - VU l'avis du conseil municipal de BREUREY-LES-FAVERNEY réuni en sa séance du 11 février 1987 ;
  - VU l'avis du conseil municipal de FAVERNEY réuni en sa séance du 08 janvier 1987 ;
  - VU l'avis et les propositions du Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche, région de Franche-Comté, en date du 26 juin 1987 ;
  - SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Saône ;
- 1, rue de la Préfecture - B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - Tél. 84 76-22-11 ...../.....

- 2 -

A R R E T E

-----

Article 1er : - Il est donné acte à la S.A. Sablières Georges CACHOT à MERSUAY 70160 FAVERNEY de sa déclaration de fin de travaux relative à la carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires située sur le territoire des communes de MERSUAY, BREUREY-LES-FAVERNEY et FAVERNEY ayant fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° 3688 susvisé.

L'abandon porte sur les parcelles cadastrées suivantes d'une surface totale cumulée telle que définie par le plan annexé :

Commune de BREUREY-LES-FAVERNEY

Sur les parcelles cadastrées section D

- 234, 235 et 237 à 243 au lieu-dit "La Boffe" /
- 137 à 143 au lieu-dit "La Large Tache" /
- 144 à 153 et 155 à 161, 518, 538, 539 au lieu-dit "Les Grands Gabions" /
- 162 à 170, 173 en partie 174, 176 à 180, 524 et 525 (ces deux parcelles ont remplacé la 175) au lieu-dit "Les Champoilleures" /
- 182 à 199, 526 à 528 (ces trois dernières ont remplacé la 181).

Commune de MERSUAY

- Sur une partie de la parcelle cadastrée section ZK 22 au lieu-dit "La Chapelle". Cette partie correspond aux anciennes parcelles cadastrées section A 830 p, 831, 832, 833 p à l'ancien lieu-dit "Au Potet", ainsi qu'à une partie de l'ancienne parcelle cadastrée section A 815 à l'ancien lieu-dit "Sous le Pré Orange et la Culotte".
- Sur les anciennes parcelles cadastrées A 674 et 958 au lieu-dit "Pré Preigney" regroupées au sein des parcelles cadastrées ZB 49, 50 et 51.

Article 2 : - Le présent arrêté sera notifié à la S.A. Sablières Georges CACHOT dont le siège social est situé à MERSUAY 70160 FAVERNEY et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

...../.....

Article 3 : - Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Saône, le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche, région de Franche-Comté, les maires des communes de BREUREY-LES-FAVERNEY, MERSUAY et FAVERNEY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite :

- . au Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche, région de Franche-Comté (2 exemplaires)
- . aux maires des communes de BREUREY-LES-FAVERNEY, MERSUAY et FAVERNEY
- . à la S.A. Sablières Georges CACHOT  
MERSUAY 70160 FAVERNEY
- . au Directeur Départemental de l'Equipement
- . au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- . au Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement de Franche-Comté
- . à l'Architecte des Bâtiments de France, chef du service départemental d'architecture
- . au Directeur des Archives Départementales

POUR AMPLIATION,  
POUR LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
ET PAR DELEGATION,  
L'ATTACHE, CHEF DU BUREAU

29 JUIN 1987

FAIT A VESOUL, LE

LE PREFET,  
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
François LEFEBVRE

